

PAYS HÔTE



Paris, le 21 août 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réactivation des voies réservées sur le réseau routier national francilien pour les Jeux Paralympiques à partir du jeudi 22 août 2024

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Paralympiques qui se dérouleront du mercredi 28 août au dimanche 8 septembre 2024, les voies réservées olympiques et paralympiques seront réactivées sur le réseau routier national francilien aux dates suivantes actées par la Préfecture de police :

- **Judi 22 août au mercredi 11 septembre 2024 : Boulevard Périphérique intérieur/extérieur, de la Porte de Sèvres à la Porte de Bercy ;**
 - A noter que les sorties Porte Maillot en intérieur et bois de Boulogne en extérieur sont exclusivement dédiées aux voies réservées et sont donc interdites à la circulation pour les usagers non autorisés.
- **Judi 22 août au mercredi 11 septembre 2024 : RN13 entre Porte Maillot et La Défense ;**
- **Mardi 27 août au dimanche 8 septembre 2024 : A12 entre Rocquencourt et Montigny-le Bretonneux et A13 entre Saint-Cloud et Rocquencourt ;**
- **Vendredi 30 août au dimanche 8 septembre 2024 : A4 entre Collégien et La Porte de Bercy ;**

La voie réservée sur l'autoroute A1 entre Roissy Charles-de-Gaulle et La Porte de la Chapelle est restée activée en continu depuis le 15 juillet et ce, jusqu'au mercredi 11 septembre prochain.

Pour rappel, seuls les véhicules accrédités par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sont autorisés à circuler sur ces voies ainsi que :

- les taxis ;
- les véhicules de transport en commun public ;
- les véhicules destinés à favoriser le transport des personnes à mobilité réduite du service « PAM » et véhicules PMR missionnés par IDFM ;
- les véhicules de secours et de sécurité ;
- les véhicules des professionnels de santé suivants, pour les besoins exclusifs de cette mission et à condition de faire usage de dispositifs lumineux et d'avertisseurs spéciaux de catégorie B :
 - véhicules de transports sanitaires intervenant après régulation médicale du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) ;
 - véhicules de transport de produits sanguins et d'organes humains ;
 - véhicules des médecins participant à la garde départementale ;
 - véhicules des Urgences Médicales de Paris participant à la permanence des soins.
 - véhicules de transports sanitaires terrestres assurant le transfert de patients inter-hôpitaux et dotés d'une signalétique spécifique arrêtée entre la Préfecture de Police et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris



PAYS HÔTE



Les voies réservées sont un dispositif indispensable pour la réussite des Jeux Paralympiques comme elles l'ont été pour l'organisation des Jeux Olympiques.

Cruciales pour l'acheminement des athlètes dans les temps, engagement fort de la France dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, il est primordial qu'elles restent parfaitement fluides.

Le contrôle des véhicules autorisés à circuler sur ces voies sera donc assuré, comme lors de la période des Jeux Olympiques, par les services de la préfecture de Police via un réseau de caméras de surveillance et par le déploiement d'agents sur le terrain. **Il n'y aura pas de tolérance et le dispositif fera l'objet des adaptations nécessaires afin de garantir constamment le bon fonctionnement de ces voies réservées.**

Tout véhicule circulant sur une voie réservée sans avoir reçu une autorisation préalable est passible de 135 euros d'amende et de poursuites judiciaires.

A noter que la vitesse sur les axes concernés par une voie réservée (RN13, A1, A4, A12, A13) sera également temporairement abaissée. Les sections à 110 km/h seront réduites à 90km/h jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques pour des questions de sécurité routière. En effet, certains bus de Paris 2024 ne pourront pas circuler à plus de 70 km/h sur les voies qui leur sont réservées. Le Préfet de Police a donc souhaité baisser la vitesse générale pour ne pas avoir un écart de vitesse trop important entre ces bus et les autres usagers de l'autoroute par mesure de sécurité.

En termes de trafic, nous alertons sur le fait que les Jeux Paralympiques coïncideront avec les retours des congés d'été mais surtout avec la période de rentrée scolaire. Les usagers sont invités à la plus grande vigilance et dans la mesure du possible à limiter leurs déplacements car de forts risques de congestion sont à prévoir sur l'ensemble du réseau routier d'Île-de-France.

Il est donc fortement recommandé d'[anticiper vos déplacements](#) en consultant les prévisions de [Bison Futé](#) à l'échelle nationale et l'application mobile de [Sytaadin](#) pour retrouver l'information en temps réel sur le trafic routier francilien. Suivez également les recommandations diffusées par les applications de guidage routier et continuez de privilégier au maximum le télétravail pendant toute la période des Jeux Paralympiques.

Contact presse :

Pour la préfecture de Police : ppcom@interieur.gouv.fr

Pour la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) : Hélène Lambert, Directrice de la communication, helene.lambert@developpement-durable.gouv.fr

